Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

ID: 057-200073609-20250930-DCM682025-DE

Publié le

Berger Levrault

COMMUNE DE OGY-MONTOY-F

DEPARTEMENT
MOSELLE
ARRONDISSEMENT
METZ CAMPAGNE
CANTON
LE PAYS MESSIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente septembre, le Conseil municipal de la commune de OGY-MONTOY-FLANVILLE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

## **NOMBRE:**

de conseillers en exercice : 19

de présents :

18

de votants:

19

## Etaient présents :

M. et Mmes BASTIEN Alain, BAYEUR Laurence, DIETRICH François, DIM Lucien, ERBSTOSSER Laurent, FRANCOIS Andrée, FRERY Francis, GAUTIER Marina, GRANDJEAN Guillaume, GUILLAUME Monique, GULINO Aline, HAJRI Sabrina, LEVÉ Damien MANGIN Marie-Françoise, MANGIN Sébastien, MARX Anne-Marie, VOITURET Gilles

Étaient absents excusés : /

Étaient absents : /

Procuration: M. LACOGNATA Alain a donné procuration à M. MANGIN Sébastien

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/09/2025.

Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 02/10/2025.

## N° 68/2025 : Participation aux frais de fonctionnement des écoles OMF pour l'année scolaire 2023/2024

- CONSIDERANT les frais de fonctionnement des écoles d'Ogy-Montoy-Flanville pour l'année scolaire 2023/2024.
- CONSIDERANT l'effectif des enfants scolarisés aux écoles d'Ogy-Montoy-Flanville durant l'année scolaire 2023/2024,

Ayant entendu l'exposé de Madame GAUTIER Marina, adjointe au Maire,

Après discussion et délibération, le conseil municipal par 19 VOIX POUR,

- **DÉCIDE** de porter le montant de la contribution des communes de résidence à :
- ✓ 965,50 € par élève scolarisé à Ogy-Montoy-Flanville et ne résidant pas à Ogy-Montoy-Flanville pour l'année scolaire 2023/2024 pour l'école maternelle,
- ✓ 242,11 € par élève scolarisé à Ogy-Montoy-Flanville et ne résidant pas à Ogy-Montoy-Flanville pour l'année scolaire 2023/2024 pour l'école primaire.

Pour extrait conforme,
Ogy-Montoy-Flanville, le 30 septembre 2025

Le Maire,
Eric GULINO